

## **Complément au chapitre “Invitations” de l’avant-programme (Checklist FEI)**

Nombre de chevaux par athlète: 3, 6 ans et plus.

Les participants sont invités par l’organisateur et doivent s’engager par la FN. Un palefrenier par cavalier.

---

Les chevaux qui dans le même concours participent dans des épreuves nationales, n’ont pas le droit de s’engager dans des épreuves internationales.

En principe ce CSIV-B est un concours AJA sur invitation. Tous les membres AJA sont invités de participer. En outre l’organisateur peut inviter des candidats à l’adhésion AJA et un nombre limité des cavaliers de son entourage. Les conditions sont que les cavalières/cavaliers remplissent l’âge requis et que durant l’année en cours, ils n’aient pas participé dans des épreuves où la hauteur des parcours initiaux dépassent 1,30m.

N’ont pas le droit de participer aux concours AJA – à l’exception de Championnats d’Europe – cavalières et cavaliers qui étaient membres AJA mais qui ont été exclus par l’Assemblée Générale pour des motifs quelconques.

Aux épreuves de Qualification et de Finale de la Coupe Challenge, seuls les membres AJA qui se sont inscrits dans cette Coupe peuvent y participer.

Dans les épreuves de Qualification de la Coupe d’Europe et de la Coupe Challenge, seuls les membres AJA qui se sont inscrits et qui ont payé leur cotisation AJA de l’année en cours obtiennent des points.

---

Peuvent participer dans les Finales de la Coupe d’Europe, de la Coupe Challenge et dans la Top Ten du ranking “Best of Ambassadors” seulement les membres AJA qui se sont qualifiés selon les règlements AJA.

Les chevaux qui sont engagés pour la Finale de la Coupe d’Europe peuvent participer le 1<sup>er</sup> jour dans une épreuve d’entraînement, le 2<sup>ème</sup> jour dans la 1<sup>ère</sup> épreuve de la Finale et le 4<sup>ème</sup> jour dans la 2<sup>ème</sup> épreuve qui compte pour la Finale. Le 3<sup>ème</sup> jour est jour de repos pour ces chevaux.

Si une cavalière ou un cavalier qualifié pour la Finale de la Coupe d’Europe est éliminé ou se retire après la 1<sup>ère</sup> manche de la 1<sup>ère</sup> épreuve Finale (Epreuve d’Equipes de Nations), on leur permet de participer le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> jour dans les autres épreuves du CSIV-B. Si une cavalière ou un cavalier est éliminé après la 2<sup>ème</sup> manche ou se retire, on lui permet de participer le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jour, mais il ne peut pas participer le 3<sup>ème</sup> jour au Grand Prix (2 manches).